

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

DU 29 AOUT 2023 à 19 heures

Présents : Jean-Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION – Daniel MORSELLI – Thierry BERRES – Yannick MARCHAL - Stéphanie PREVOST – Brigitte QUERE – Grégory THERAUBE – Jean-Luc SAUTEL – Corinne LARCHER – Régine MARCY - Albert MOZZATTI – Danièle REYNAUD – Alain CHARTIN

Absents excusés : Nicole DJIANN, Lysiane FREMON, Eric BOISSIN

Absents non excusés :

Procurations : Nicole DJIANN donne procuration à Thierry BERRES – Lysiane FREMON donne procuration à Jean-Pierre LAPORTE

Secrétaire de séance : **Thierry BERRES**

### Ordre du Jour

#### Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

**Approuvé à l'unanimité**

#### **1. Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une subvention du département travaux assainissement le Brujas**

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet 2022 de renouvellement des conduites d'eau Chemin du Brujas. Compte-tenu des difficultés insurmontables liées aux assainissements individuels il préconise de profiter de ces travaux pour raccorder tout le secteur à l'assainissement collectif. Le montant des travaux est estimé à 490 000€ HT. Le Conseil sollicite une DETR à hauteur de 40% et une subvention départementale également de 40%.

**Approuvée à l'unanimité**

#### **2. Convention de mandat pour la réalisation de la réfection du chemin de Jamelle/Veyrune**

La commune de Joyeuse va procéder à la réfection de la voirie du Chemin de Jamelle situé entre les deux communes. Cette commune propose d'établir avec Lablachère une convention de mandat public pour la réalisation de cet ouvrage. Les travaux sont estimés à la somme de 20 437€ HT pour les travaux et 1 287€ HT pour la maîtrise d'œuvre. Chacune des communes supportera la moitié de ce montant.

**Approuvée à l'unanimité**

#### **3. Modification des statuts de la communauté de communes du Pays Beaume Drobie : actualisation et toilettage**

Le Maire fait part au Conseil de la saisine du Président de la CdC Beaume Drobie relative à la modification des statuts engagée par délibération du conseil communautaire en date du 18 juillet 2023. Il propose au conseil de se prononcer sur ces modifications.

*Alain CHARTIN* : Quels sont les articles ajoutés et supprimés ? Je n'ai pas de base de comparaison.

*Corinne LARCHER* : je partage cet avis. Ne peut-on pas reporter cette délibération à un prochain conseil ?

*Le Maire* : il s'agit ici principalement d'un toilettage approuvé d'ailleurs par le conseil communautaire mais il est vrai que pour quelqu'un qui arrive aujourd'hui au conseil municipal ce n'est pas évident de comprendre. Aussi je vous ferai parvenir les documents de travail de la CdC qui précisent ces différences. Je ne souhaite pas reporter cette délibération.

**Approuvée par 13 voix pour et 5 absentions (Roger Halegouet, Brigitte Queré, Corinne Larcher, Alain Chartin, Grégory Theraube)**

### Questions diverses

#### **Plaintes pour vitesses excessive – bruits de cyclomoteurs**

Suite à de nombreuses plaintes concernant des vitesses excessives et des bruits insupportables provoqués par des cyclomoteurs, le Maire a poussé « un coup de gueule » sur les réseaux sociaux afin d'inviter les auteurs à plus de civisme. Il a également demandé à la Gendarmerie de mettre en place des contrôles de vitesse dans Lablachère ce qui a été fait aussitôt.

*Thierry Berres* : la mise en place de passages pour piétons route de Planzolles a satisfait les riverains.

*Le Maire* : il a fallu malheureusement mettre en place également des obstacles devant le débit de tabac du carrefour de la Jaujon afin d'éviter le stationnement sauvage qui a failli être fatal à un enfant.

#### **Arrêté Préfectoral classant le secteur en situation de CRISE sécheresse**

Face à la sécheresse persistante, le 18 août 2023 le Préfet de l'Ardèche a classé notre secteur en situation de CRISE. Le même jour notre hydrogéologue attirait notre attention sur le débit anormalement bas de nos sources et l'impossibilité de notre forage à compenser ce manque de ressource. La population a alors été alertée de possibles coupures d'eau dans les prochains jours. La Tribune, France Bleue ont relayé cette information et FR3 a fait un reportage sur cette situation le dimanche 20 août 2023. Heureusement la pluie est enfin venue à notre secours.

*Dominique Pouget-Tirion* : si la sécheresse avait duré encore quelques jours il aurait fallu restreindre l'usage de l'eau.

*Le Maire* : une réflexion est engagée depuis plusieurs années sur une ressource plus rassurante tout en privilégiant également les moyens d'économiser l'eau.

*Corinne LARCHER* : Ou en est la commission EAU ?

*Thierry Berres* : la commission eau sera mise en place après l'étude de la CdC Beaume Drobie

*Le Maire* : une commission EAU au sein du Conseil a été créée récemment. Elle se réunira lorsqu'elle possédera tous les éléments que recueillent actuellement les membres du COPIL (Comité de Pilotage) mis en place par la CdC Beaume Drobie. Je rappelle en effet, que la compétence communale eau/assainissement doit être transférée obligatoirement à une CdC (ou un syndicat) au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le CdC Beaume Drobie a lancé une étude sur les effets et les conséquences de ce transfert. Dès l'étude terminée (2024) celle-ci sera portée devant la commission Eau qui à son tour réfléchira à la destination de sa compétence.

### **Alerte Rouge Canicule**

Notre département a été placé en alerte Rouge Canicule le 22 août 2023. Une cellule de crise a immédiatement été mise en place. Elle a contacté et visité en trois jours 179 personnes susceptibles de souffrir gravement de la canicule. Le maire remercie cette cellule pour le travail réalisé et particulièrement Danièle Reynaud qui inlassablement depuis 3 ans visite les personnes âgées et/ou vulnérables afin de s'assurer de leur bien-être.

### **Enquête sur les forages**

Tous les forages doivent normalement être déclarés en mairie mais cela ne semble pas être le cas. Aussi, la municipalité va lancer une enquête de recensement. Le Maire invite celles et ceux qui n'ont pas déclaré leur forage à régulariser leur situation rapidement.

### **Les votiers**

Tout s'est bien passé il n'y a eu aucun débordement que ce soit au bal du vendredi ou celui de samedi. La vogue est donc une réussite. Néanmoins, la caravane des votiers a créé une polémique sur les réseaux sociaux lorsqu'un particulier s'est plaint des grossièretés écrites sur celle-ci et que ce post a été approuvé par la mairie.

*Régine Marcy* : je n'accepte pas la position de la Mairie car je considère inutile de surenchérir sur les réseaux sociaux. Il faut laisser les jeunes organiser leur fête sans leur mettre des bâtons dans les roues.

*Le Maire* : ne nous trompons pas de débat. Ce ne sont pas les votiers et l'organisation de la vogue qui sont ici en cause mais les inscriptions sur la caravane qu'ils véhiculent. J'ai soutenu le post de cette personne pour préciser que ces inscriptions n'étaient pas l'image des jeunes de Lablachère.

*Corinne Larcher* : une piscine a été remplie malgré les restrictions. Une plainte a-t-elle été déposée ?

*Le Maire* : non

*Alain Chartin* : les fêtes votives d'avant n'ont plus rien à voir avec les fêtes actuelles. La philosophie a changé.

*Corinne Larcher* : je propose la création d'une commission qui encadrerait les jeunes et l'organisation de la fête votive.

*Le Maire* : l'encadrement est constitué des élus habituels et je ne crois pas nécessaire une commission. Les réunions élus/votiers sont fréquentes et en amont des manifestations que ce soit pour la vogue d'hiver ou celle de l'été. Enfin, les difficultés sont aléatoires à partir du moment où ce sont les votiers qui sollicitent les besoins et la Mairie qui s'attache à y répondre.

Enfin et pour clore ce sujet je tiens à préciser que la responsabilité du Maire est engagée en cas de problème grave d'ordre public. Les votiers ont été confrontés samedi à une météo très défavorable les obligeant à organiser la soirée à l'intérieur de la salle d'animation rurale. Cette solution n'était pas sans risque mais je l'ai acceptée afin de ne pas compromettre la réussite de leur manifestation.

### **Tour de table**

**Martine CARRIER** : Aucune observation

**Stéphanie PREVOST** : conteste la prise de position de la mairie sur Facebook concernant la caravane des votiers.

Tous les dimanches des voitures sont garées sur les trottoirs route de Planzolles et gênent la circulation. La propriétaire de l'une d'elles a même répondu à une dame qui devait quitter le trottoir qu'elle ne bougera pas son véhicule.

Elle a récupéré un chat qu'elle ne peut garder et fait appel à celui ou celle qui voudra le récupérer.

*Le Maire* : en été le placier/ASVP ne peut pas être au four et au moulin. Je demande systématiquement aux gendarmes de venir verbaliser.

**Dominique POUGET-TIRION** : le service des eaux réparera demain mercredi une fuite de canalisation d'eau importante. Coupure d'eau en perspective dans Lablachère au cours de la matinée.

Le débit des sources revient à la normale ce qui permettra de soulager le forage.

**Thierry BERRES** : aucune observation

**Régine MARCY** : aucune observation

**Albert MOZZATTI** : aucune observation

**Grégory THERAUBE** : une entreprise d'installation de panneaux solaires prospère actuellement sur les Grads et sollicite les propriétaires de leur céder du terrain. La mairie est-elle informée ?

Ne serait-il pas possible de mettre un éclairage public sur la place de Drome afin de permettre des jeux de pétanque le soir.

*Le Maire* : ces sociétés recherchent avant tout la certitude de posséder suffisamment de terrains avant de contacter la mairie. Aucune à ce jour ne s'est manifestée. En tout état de cause à terme la Mairie donnera son avis. Mais toutes installations de panneaux photovoltaïques sur les Grads ou ailleurs dépendra de la décision de la CdC de modifier ou non le Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour mettre leur installation.

*Thierry Berres* : les mesures compensatoires Natura 2000 sont tellement importantes que la plupart des projets sont voués à l'échec.

*Daniel Morselli* : la procédure d'installation de ces panneaux en zone N est très compliquée.

*Le Maire* : éclairer uniquement un jeu de boules n'est actuellement pas possible tant qu'un éclairage public moderne ne sera pas mis en place. Nous sommes sur une liste d'attente du SDE07 syndicat compétent pour réaliser cette opération. J'espère que les travaux seront engagés en 2024.

*Daniel Morselli* : le SDE07 devrait se prononcer lors de sa réunion le 7 septembre 2023.

**Alain CHARTIN** : aucune observation

**Corinne LARCHER** : Le conseil municipal a reçu les responsables de la Poste afin de discuter de l'avenir de ce service à Lablachère. Je demande à ce que la population soit associée aux décisions qui seront prises. A cet effet il est nécessaire d'informer la population et organiser une réunion publique. Voire créer une commission élargie à des citoyens de Lablachère.

*Le Maire* : il n'y a aucune urgence pour l'instant. La réflexion est engagée mais de toute manière le bureau de poste ne peut pas fermer sans l'autorisation du conseil municipal.

*Alain CHARTIN* : je réprecise la question de Corinne Larcher, envisagez-vous une réunion publique ?

*Le Maire* : lorsqu'il s'agit de décision importante ou sensible comme celle-ci il est bien évident qu'elle nécessite une réunion publique. Je tiens à faire remarquer à ce sujet que dans ce sens des réunions publiques sont régulièrement organisées pour tout investissement ou travaux importants par exemple demain jeudi 30 août pour la traversée de Notre dame ou en novembre pour les travaux du Brujas ou l'année dernière pour les travaux de l'Estrade. La population concernée est invitée à une réunion d'information au cours de laquelle elle donne son avis.

**Brigitte QUERE** : aucune observation

**Roger HALEGOUET** : la rentrée scolaire se présente bien les effectifs sont suffisants.

La commission Embauche étudiera les candidatures au poste d'ATSEM jeudi 31 août 2023.

*Corinne LARCHER* : de quel poste s'agit-il ? Combien de candidatures ont-elles été déposées ?

*Roger HALEGOUET* : il s'agit de remplacer le départ d'une ATSEM en Octobre 2023. Vingt candidatures ont été déposées.

**Yannick MARCHAL** : toujours des incivilités sur les points de ramassage des ordures ménagères surtout là où existe beaucoup de conteneurs. La CdC réfléchit à une meilleure répartition des points de collecte et à multiplier les bacs à cartons. Un gros travail sur le point de collecte NETTO est nécessaire car très souvent sale. Dénonce problème de gabarit des camions poubelles depuis que la CdC n'a pas de petits camions. Je précise qu'il existe un dialogue constructif à cet effet entre la commune et les services de la CdC.

**Jean-Luc SAUTEL** : Aucune observation

**Daniel MORSELLI** : réunion publique de sécurisation de la traversée de Notre dame demain à 18h00. L'entreprise LAUPIE chargée des travaux sera présente.

La réfection de l'impasse des Plots posera un problème d'accès à l'entreprise Laganier mais un arrangement a été conclu avec M Teissandier. Les travaux devraient durer une semaine environ. Enfin, la réfection des autres chemins n'a pas posé de problème.

*Grégory THERAUBE* : j'espère que Loic TOURREL pourra faire ses vendanges normalement.

*Daniel MORSELLI* : oui

**Danièle REYNAUD** : aucune observation

**Christine LABALME** (secrétaire générale) : aucune observation

Le Maire clôture la séance par la projection d'articles de presse de la Tribune relatifs à l'actualité de Lablachère.

La séance est levée à 21 heures 30

Jean- Pierre LAPORTE  
Maire



Thierry BERRES  
Secrétaire de séance